



**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°149/2023**  
**CIRCULATION ALTERNÉE PAR FEUX TRICOLORES**

Le Maire de la Commune de LAPEYROUSE-FOSSAT,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2112-2,

Considérant la demande de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, domiciliée 1 allée de Longuetterre à MONTRABE 31850, représentée par Mr Éric LABORDE, en date du 23/10/2023,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation : D77 avenue Bellevue, à LAPEYROUSE-FOSSAT, 31180.

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sera alternée par feux tricolores D77 avenue Bellevue du 27/11/2023 au 30/11/2023, afin de réaliser 2 modifications de branchement gaz.

**Article 2** : La signalisation conforme à la réglementation sera mise en place par le demandeur.

**Article 3** : La circulation devra être impérativement rétablie à la fermeture du chantier.

**Article 4** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux par le demandeur 48h avant la date de l'autorisation, afin de permettre l'application des dispositions prises.

**Article 6** : Durant toute la durée des travaux, les titulaires s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté sera transmise au bénéficiaire pour attribution, au Conseil Départemental, pour information à TISSEO, au SDIS 31, à la communauté de communes de la vallée du Girou, à la gendarmerie nationale et à la police municipale chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAPEYROUSE-FOSSAT, le 22/11/2023

LE MAIRE,  
Corinne GONZALEZ

